

disposé à approuver ces amendements au projet.

Le très hon. M. BORDEN (premier ministre): Monsieur le président, je ne trouve aucunement à redire à la demande de mon très honorable ami. Elle mérite une étude respectueuse et une réponse franche.

Toutefois, avant d'aborder les questions auxquelles la première partie de ses observations a acheminé, je désirerais affirmer que personne ne comprend plus parfaitement que moi l'importance des travaux accomplis en comité général de la Chambre à l'égard de tout projet de loi, mais assurément, mon très honorable ami se rappellera, et tout honorable membre se rendra compte que les neuf dixièmes du débat qui s'est produit à l'étape du comité auraient dû avoir lieu dans la discussion générale. Mon honorable ami de Welland (M. German) est à peu près le seul député qui ait conduit sa discussion comme il convient, suivant moi, en comité général.

Le très honorable membre mentionne que de très importants projets de loi présentés dans le Parlement impérial et dans d'autres parlements sont restés pendant des semaines à l'étape du comité. Le très honorable membre se rappelle certainement que ces projets de loi avaient une certaine longueur et renfermaient deux cents, trois cents, à quatre cents articles et impliquaient des considérations complexes. C'est sur des bills de cette nature et non des projets de loi tenant dans moins d'une page des débats que l'étude en comité a duré trois ou quatre semaines dans le parlement impérial, si ma mémoire me sert bien, comme je le crois.

Le très honorable membre a fait observer que ce Parlement ne rendra aucun compte, en ce qui concerne les versements effectués sous l'empire d'une loi de cette nature, si le Parlement l'adopte, si ce n'est après la réalisation de toutes les opérations. Eh bien, quel plus ample compte a-t-il été rendu au Parlement au sujet des navires dont mon très honorable ami a entrepris la construction en 1910? Quel plus ample compte est-il rendu de tout crédit affecté au chemin de fer Transcontinental? Quel compte plus détaillé mon honorable ami le ministre des Chemins de fer rendra-t-il au sujet de l'agrandissement du canal Welland? Nous avons fourni à ce comité tous les renseignements disponibles pour une fin de cette nature, et si les honorables membres de ce côté (la gauche) n'ont pas reçu tous les renseignements qu'il faudrait donner, c'est parce qu'ils ne les ont pas demandés, et qu'ils ont occupé le temps, qui aurait dû être consacré à critiquer légitimement le projet de loi en comité, à continuer un débat qui devait rentrer dans la discussion générale du bill.

En terminant ses observations, mon très honorable ami m'a posé trois questions. Il désire savoir, en premier lieu, pourquoi

nous n'approuvons pas la proposition de mon honorable ami de Welland (M. German), appuyée par des arguments présentés par cet honorable membre, qu'il faudrait apporter au deuxième article du présent projet de loi un amendement, lequel, en effet, exclurait cet article-là. L'amendement porte qu'il sera affecté \$35,000,000 non en bloc, mais au fur et à mesure que le Parlement les votera.

La situation serait absolument la même, si l'article amendé selon la proposition de mon honorable ami de Welland n'était pas inséré dans le présent projet de loi, car le crédit n'entrera pas en vigueur jusqu'à ce qu'il soit voté par le Parlement. Et c'est cela même que nous demandons—que cette somme destinée à rendre à l'empire l'aide immédiate et effective que nous jugerons nécessaire soit actuellement voté par le Parlement dans cette Chambre, afin que l'empire et les nations de l'univers sachent que le Canada donne cette aide effective en cette circonstance.

De quelle manière l'intérêt public sera-t-il plus sauvegardé par des crédits annuels que par les propositions que nous présentons au Parlement? N'avons-nous pas fourni de notre mieux tous les renseignements que nous ont demandés les honorables membres de l'autre côté—plus amples que ceux donnés en 1910 par le très honorable membre, lorsqu'il a saisi le Parlement de son projet de loi?

Que comporte sa proposition? Que nous devrions affaiblir le présent projet de loi, en retranchant la seule disposition qui le rende effectif, le vote du crédit. C'est offrir à la mère patrie ce que nous pourrions appeler une brique d'or, sous la forme d'une mesure de nul effet et qui ne deviendrait pas effective avant que le Parlement eût encore délibéré le crédit qu'il faudrait affecter à cette fin. Le très honorable membre peut croire que c'est la manière de résoudre une importante question de cette nature, mais je suis obligé de dire, en ce qui me concerne, que sa proposition ne s'impose pas le moins au moins à mon esprit, si nous devons supposer—et le très honorable membre nous dit que nous devrions supposer—que c'est le désir des deux côtés de cette Chambre de faire actuellement ce qui est raisonnable et nécessaire dans l'intérêt de l'empire dans son ensemble.

Maintenant, le très honorable membre semble très vivement s'intéresser au crédit annuel et au contrôle par le Parlement. Je crois me rappeler certaines mesures soumises à ce Parlement avant qu'on n'ait aucunement consulté le Parlement, et présentées par le très honorable membre lui-même.

Sir WILFRID LAURIER: Quelle mesure?

M. BORDEN: La mesure relative à la construction de chemins de fer dans le Yukon, signée deux jours avant l'ouverture des Chambres.